

Préavis n° 1/2024 relatif à l'adoption des comptes 2023 de l'ASICoPe

Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion, composée de :

Madame Barbara Busigny
Madame Valérie Codina Cervellin
Madame Nathalie Favre
Madame Alexandra Gubinelli
Monsieur Pierre-Emmanuel Gnaegi
Madame Caroline Jaugey

s'est réunie au PAM 4 à Cossonay le mercredi 6 mars 2024. Etaient présents pour le Comité de Direction : Madame Florence Texier Claessens, Messieurs Albert Emery, Yves Jauner et Stéphane Laurent, ainsi que Mme Barbara Coquoz, boursière.

Lors de cette séance, les comptes 2023 ainsi que le rapport de gestion ont été présentés à la commission, qui a pu faire part de ses remarques et poser des questions.

La commission tient à remercier le Comité de Direction et la boursière pour les excellents échanges et les réponses données lors de cette séance.

Compte 102 – Administration de l'ASICoPe

Ce compte est en dessous du budget mais également des comptes 2022.

Petite précision à apporter aux commentaires du compte 102.3011 « traitement du personnel » il ne s'agit pas uniquement d'une indexation salariale mais d'une augmentation de salaire accompagnée d'une indexation pour coût de la vie.

Compte 350 – Bâtiments

Pour les comptes 350.xx.3080 « charges salariales des communes » le commentaire fait état d'un changement de clé de répartition des concierges. En effet sur certains bâtiments nous pouvons remarquer une hausse des coûts par rapport au budget et aux comptes 2022 et sur d'autres bâtiments une réduction de

ces coûts. En conclusion l'ensemble des charges salariales des comptes 350.xx.3080 restent proches du budget ainsi que des comptes 2022.

Les comptes 350.xx.4522 « participations de l'ASICOVV » représentent ce que l'ASICOVV verse à l'ASICoPe pour l'utilisation des différentes salles. Or depuis le 1^{er} août 2023 une nouvelle convention entre l'ASICoPe et l'ASICOVV a été signée avec de nouvelles conditions, les élèves de 7-8 P de l'ASICOVV n'étant plus accueillis au PAM 1 et 2 que dans les salles spéciales, au PAM 3 et à la CossArena pour la gym et à la cantine. Le coût facturé est dorénavant calculé en fonction des périodes utilisées (sauf pour la cantine scolaire où les coûts restent répartis en fonctions du nombre d'élèves présents).

Les revenus générés sont malheureusement surestimés car ils ont été calculés sur la base de la nouvelle convention pour toute l'année 2023. Or il aurait fallu appliquer l'ancienne méthode de calcul de janvier à juillet 2023 et appliquer la nouvelle depuis août 2023.

D'après le Codir le trop-perçu serait de l'ordre de CHF 70.000.- à CHF 100.000.-
Somme qui devra être remboursée à l'ASICOVV sur l'exercice 2024.

Compte 520 – Enseignement secondaire

La tendance à une diminution des sports facultatifs perdure du fait du manque de créneaux disponibles sur les salles de sport. Et l'augmentation constante du nombre d'élèves n'arrangera en rien cette situation au fil des ans.

Quelles solutions pourraient être apportées afin que le sport ne soit pas mis de côté ses prochaines années ?

Le compte 520.3132.31 « Hygiène, santé et prévention (actions) » est en forte augmentation du fait de nombreuses séances d'animation et de sensibilisation qui ont eu lieu durant l'année 2023 sur divers thèmes (durabilité, éducation, ...). A noter que l'AVASAD a remboursé une partie de ces frais pour CHF 3'240.- que l'on retrouve au compte 520.436 « participations diverses ».

Compte 596 – Cantine PAM

Des charges supérieures au budget principalement dues à l'augmentation du nombre de repas ainsi qu'à celle du coût des repas par le fournisseur, passé de CHF 10.- à CHF 11.- au 1^{er} janvier 2023. Malgré l'augmentation du prix facturé aux parents courant 2023, les comptes de la cantine PAM restent largement déficitaires et la commission réitère sa recommandation de revoir la politique tarifaire.

Le Codir nous informe que la fiduciaire l'a rendu attentif au fait qu'il y aurait très certainement un rattrapage de TVA sur les revenus encaissés des parents pour les repas. En effet les montants annuels encaissés supérieurs à CHF 100'000.- devraient être soumis à TVA. Le rattrapage pourrait se faire sur les cinq dernières années pour un montant estimé de CHF 30'000.- à CHF 40'000.-

Tableau d'investissements :

Le compte 9146.03 « Achat mobilier cl. primaires pour pavillons Gollion », à noter que cet amortissement se terminera en 2024.

Le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter, pour l'année 2023 ce sont 30 élèves de plus qu'en 2022. Cette tendance explique le fait que l'ASICoPe a dû récupérer les salles louées jusqu'alors à l'ASICOVV se privant ainsi de revenus conséquents et devant assumer seule les charges en constante augmentation.

De fait le coût par élève reste relativement stable depuis 2019, s'élevant en 2023 à CHF 4'372.- (CHF 4'767.-prévus au budget 2023).

Malgré tout, les incertitudes liées aux rattrapages futurs des prestations ASICOVV et de la TVA laissent présager une hausse significative du coût par élève pour l'année 2024.

Révisions des comptes

La fiduciaire Favre Révision SA Lausanne a procédé au contrôle des comptes annuels selon le mandat qui leur a été attribué. Le rapport date du 4 mars 2024, une copie a été remise à la commission.

La commission de gestion tient à remercier le Codir et la boursière pour l'excellente tenue des comptes et tient également à souligner la qualité du rapport de gestion 2023.

Conclusions

Après avoir pris connaissance du préavis no 1/2024

- Ouï le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal de l'ASICoPe d'adopter les conclusions du préavis no 1/2024 du Comité Directeur soit :

d'accepter les comptes 2023 de l'ASICoPe tels que présentés et d'en donner décharge au Comité Directeur, à la boursière et à la commission de gestion.

Penthalaz, le 26 mars 2024

Valérie Codina Cervellin



Alexandra Gubinelli



Barbara Busigny



Nathalie Favre



Pierre-Emmanuel Gnaegi



Caroline Jaugey

